

Télégramme de Robert Schuman à René Massigli (5 juillet 1950)

Légende: Dans ce télégramme, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, tente de rassurer René Massigli, ambassadeur de France à Londres, sur les conséquences du retrait britannique des négociations sur le plan Schuman.

Source: BOSSUAT, Gérard. D'Alger à Rome (1943-1957), Histoire de la construction européenne, choix de documents. Louvain-la-Neuve: Ciaco, 1989. 240 p. ISBN 2-87085-186-3. (Histoire de la construction européenne. Études, instruments et documents de travail).

Copyright: D'Alger à Rome (1943-1957), Choix de documents, Gérard Bossua, (c) Ciaco 1989.

URL: http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_robert_schuman_a_rene_massigli_5_juillet_1950-fr-376059ac-a9a1-4f55-9eba-de1a6411475c.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2012

Télégramme de Robert Schuman à René Massigli (5 juillet 1950)

Affaires Etrangères
Télégramme au départ
Chiffrement

Paris, le 5 juillet 1950, 19h15
Ambafrance Londres n° 5795/99

J'ai lu attentivement vos dépêches relatives à l'évolution des esprits en Grande-Bretagne. Il n'est plus permis à personne de se méprendre sur les divergences de fond qui existent, et qui ont existé depuis le début entre nos conceptions et celles des dirigeants anglais. Il fallait opter pour l'une ou pour l'autre; on ne peut persister à vouloir concilier ce qui est contradictoire.

On ne saurait faire grief à la France de cet état de chose qu'elle n'a ni désiré ni provoqué, mais qu'elle a dû enregistrer. Plus les idées se précisent de part et d'autre, plus le désaccord se confirme. Devions nous renoncer à notre propre idée et abandonner le projet ? Nous n'avons pas cru pouvoir nous incliner devant le non possumus britannique quels que soient les regrets que nous éprouvions de ce désaccord. L'échec des pourparlers engagés pourrait seul nous convaincre que nous nous sommes trompés.

Il est à la fois vain et injuste d'imputer la déception britannique et l'impossibilité de rapprocher les points de vue soit à la controverse franco-britannique relative au communiqué, soit à une erreur commise dans la présentation du projet, soit à la lenteur avec laquelle nous aurions précisé nos idées. Les difficultés ne proviennent pas de circonstances purement formelles; elle sont inhérentes à une opposition doctrinale.

Nous admettons toute critique, toute contradiction au sujet des solutions que nous préconisons dans le concret. Nous en discuterons avec qui voudra en discuter. Nous nous efforcerons d'en tenir compte dans le choix des modalités d'application, à condition de ne pas laisser dénaturer l'essence de l'Autorité indépendante sans laquelle notre projet perdrait sa raison d'être.

Il n'est pas impossible de parvenir à des solutions pratiques qui permettent d'atteindre nos objectifs en même temps quelles apaisent les appréhensions que les Anglais ne sont pas seuls à concevoir et qui seront prises en considération. Ce que nous écartons comme impraticable, c'est de chercher une solution dans la voie des errements traditionnels, c'est-à-dire d'admettre comme un principe intangible de faire dépendre la coopération économique supranationale d'un accord préalable et permanent des Gouvernements, condition de toute décision engageant les Etats et les entreprises associées.

L'expérience décevante de l'OECE nous avertit, jusque dans les tous derniers jours, de l'impuissance d'un tel système. Encore s'agit-il là uniquement d'établir quelques règles générales: limitation du régime des contingents d'exportation, mode de paiements intraeuropéens, etc...

Une gestion commune des industries minières est impensable sur une base pareille. Cette gestion, si elle doit réussir, ne peut être organisée qu'en dehors des méthodes politiques et des préoccupations nationales ou idéologiques.

Une telle gestion doit se concevoir comme une institution supranationale, ayant ses buts propres, et non comme une sorte de conférence où s'affrontent et s'arrangent tant bien que mal des conflits d'intérêts.

Autre chose est le légitime souci que nous avons tous d'éviter une autorité dictatoriale et arbitraire. En matière politique, le régime constitutionnel se situe entre l'absolutisme et l'individualisme anarchique. Pourquoi déclarer par principe, qu'une autorité indépendante est nécessairement abusive et contraire aux intérêts nationaux ? Pourquoi se refuser, par principe, à une discipline commune, si elle est nettement définie et délimitée, si les précautions sont prises contre les erreurs et les défaillances, dont personne ne songe à nier le risque ?

Nous gardons l'espoir de convaincre les incroyables, mais pour cela, il faut que de part et d'autre on renonce aux récriminations stériles et aux positions doctrinales rigides. Pour nous, il n'y a pas, il ne doit y avoir d'autre principe que celui d'ouvrir, par une voie nouvelle, une issue aux impasses anciennes.

Je sais que je puis compter sur tout votre concours pour continuer à exposer autour de vous et à défendre nos véritables intentions. Je saisis cette occasion de vous répéter combien je souhaite rester en liaison constante avec vous et, par conséquent, vous voir venir le plus fréquemment possible à Paris pour y échanger avec vous des vues sur l'évolution des pourparlers.

Diffusion: Prés. Rep.
"Conseil
MM Parodi
De la Tournelle
Clappier
De Bourbon-Busset
Duplicata et 3